

*Questions orales*

[Traduction]

**M. Gamble:** Madame le Président, c'est plutôt la première suggestion du ministre des Travaux publics qui est stupide.

LES RENSEIGNEMENTS AUXQUELS LES PROPRIÉTAIRES  
AURAIENT ACCÈS

**M. John Gamble (York-Nord):** Madame le Président, à moins que le gouvernement fédéral ne donne suite à la suggestion du ministre et fournisse toutes les données fiscales au propriétaire, comment ce dernier pourra-t-il établir le loyer de son locataire? N'est-ce pas là une conséquence logique de l'arrangement proposé par le ministre des Travaux publics?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Madame le Président, je n'ai pas l'intention de répondre au nom du ministre des Travaux publics au sujet de l'extension qu'il voulait donner à sa déclaration. D'après ce que j'ai pu comprendre, il s'agissait d'une réflexion qu'il a faite après certaines études dont il a constaté l'existence dans les dossiers qu'il doit utiliser au sein de son ministère.

En ce qui touche à l'utilisation possible des renseignements de Revenu Canada, nous ne contreviendrons jamais aux principes sacrés du ministère du Revenu. Les déclarations des impôts des individus représentent un principe sacré, lequel nous respectons. Lorsque nous inscrivons un montant sur une formule d'impôt, c'est parce que ce formulaire est adressé à un individu en particulier et que ce montant correspond au revenu de ce dernier et, de ce fait, le caractère confidentiel est préservé.

\* \* \*

[Traduction]

## LES PORTS

LA CONSTRUCTION D'UN TERMINAL À CHARBON À PRINCE  
RUPERT (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne une situation fantastique à Prince Rupert qui rappelle l'émission *Fantasy Island*. Le ministre n'est pas sans savoir que la société Dillingham-Sceptre a conclu en août dernier un marché à forfait pour la construction d'un terminal à charbon. Les travaux ont débuté en novembre et à l'heure qu'il est, deux mois plus tard, voici que la société reçoit l'autorisation du gouvernement fédéral de réaliser le projet en régie intéressée.

Ma question comporte trois volets. Premièrement, le ministre est-il absolument sûr qu'aucune autre société canadienne ne peut construire le terminal à charbon à forfait? Deuxièmement, déposera-t-il toutes les soumissions qui ont été présentées pour ce projet l'été dernier? Troisièmement, comment peut-on vérifier le coût réel de ce projet si tous les surveillants sont des citoyens américains? Cela ne risque-t-il pas de ressembler au chantier olympique de Montréal? Le ministre permettra-t-il des dépassements de coûts de 50, 100 ou 200 p. 100 pour l'exécution de cet ouvrage?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je suppose que le député qualifie la situation de fantastique parce que le gouvernement fédéral fait beaucoup pour rehausser le prestige et l'essor économiques de la région en question. Je suis d'accord avec lui que bien des rêves se réalisent en ce moment à l'île Ridley.

Quant au marché en tant que tel, je sais que mon collègue a eu de nombreuses consultations avec les fonctionnaires du Conseil des ports nationaux et je l'en félicite. S'il veut d'autres renseignements, je verrai à ce qu'il les obtienne. Nous avons choisi de faire exécuter ce projet en régie intéressée, essentiellement pour des raisons de calendrier. Les travaux doivent être exécutés concurremment, et non les uns après les autres. L'ensemble des ouvrages maritimes doit être réalisé en fonction des autres travaux d'exploitation charbonnière de l'île, à savoir l'élévateur d'empilage et d'asséchage, le chemin de fer et ainsi de suite. Je le répète, s'il fallait procéder ainsi, c'est-à-dire en régie intéressée c'est essentiellement pour des raisons de synchronisation. A cause de cela, la surveillance des travaux est plutôt rigoureuse. Il y a un bon conseil de régie auquel sont représentés le Conseil des ports nationaux et des gens du secteur privé. Des fonctionnaires du Conseil du Trésor surveillent toute l'affaire et nous verrons à ce qu'il n'y ait aucun abus dans l'exécution de ce contrat en régie intéressée. Si mon collègue croit qu'il risque d'y en avoir, je mènerai une enquête à sa place.

**M. Fulton:** Madame le Président, je remercie le ministre de ses observations. Je sais que de nombreux membres du conseil municipal de Prince Rupert surveillent de très près les dépassements de coûts.

LES PERMIS DE TRAVAIL ACCORDÉS À DES CITOYENS  
AMÉRICAINS

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, au début de la période des questions, a insisté auprès des députés sur le programme «Achetez canadien» ajoutant que «bien des Américains seraient très heureux que leur gouvernement prenne le même genre d'initiatives que le gouvernement du Canada». Le ministre pourrait-il expliquer aux deux millions de chômeurs que le Canada compte à l'heure actuelle pourquoi 23 p. 100 des travailleurs à l'île Ridley sont des citoyens américains, et pourquoi son bureau de Vancouver a accordé à ces gens-là des permis de travail EMP 2151 sans même se donner la peine de faire afficher ces offres d'emplois dans toutes les régions du Canada? Va-t-il dire à nos deux millions de chômeurs que pas un seul d'entre eux n'est capable d'occuper un de ces emplois à l'île Ridley?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'ai examiné cette question, madame le Président. Quelqu'un m'avait prévenu qu'elle serait peut-être soulevée. J'ai constaté que seulement neuf des 103 travailleurs qui effectuent des travaux en mer sont américains et qu'ils ont obtenu un permis de travail du ministère de l'Immigration...

**Des voix:** Pourquoi?

**M. Pepin:** ... en tant que surveillants et spécialistes des forages sous-marins. Il importe de le souligner. L'entreprise, Sceptre, qui appartient en partie à une société américaine je le concède, a effectué des travaux semblables à Valdez, en Alaska, et aux Aléoutiennes. Elle a acquis une vaste expérience que nous mettons à contribution. En fait, j'estime qu'elle possède plus de connaissances et d'expérience que n'importe quelle autre dans le monde, et que les Canadiens ne devraient pas être étroits d'esprit au point de refuser d'admettre qu'il y a